



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.398/Add.2
21 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session

Accra (Ghana)

20-25 avril 2008

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE TEXTE NÉGOCIÉ POUR LA DOUZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE**

Note du secrétariat de la CNUCED

Les paragraphes qui suivent ont maintenant été approuvés ad referendum et remplacent les paragraphes portant la même numérotation du document TD/L.398.

4. La contribution de la mondialisation au développement ne va pas de soi; elle doit en effet être favorisée par des décisions et des mesures politiques. Les politiques et les stratégies de développement adoptées aux niveaux national, régional et international devraient s'attacher à répondre aux potentialités et aux impératifs du développement, tout en exploitant les forces positives de la mondialisation. Les efforts nationaux et régionaux devraient être complétés par des programmes d'appui mondiaux ainsi que par des mesures et des politiques tendant à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, sans méconnaître la situation de chaque pays ni les prérogatives, les stratégies et la souveraineté nationales. Compte tenu des interactions entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la mondialisation, ces politiques devraient être adaptées aux besoins et aux réalités de chaque pays.

4 bis. L'interdépendance croissante des pays dans une économie mondialisée et l'apparition de règles régissant les relations économiques internationales font que la marge d'action dont les pays disposent en matière de politique économique intérieure, en particulier dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement industriel, dépend souvent des

disciplines et des engagements internationaux ainsi que de facteurs liés aux marchés mondiaux. Il appartient à chaque gouvernement d'évaluer les avantages découlant de l'acceptation de ces règles et de ces engagements internationaux et les contraintes dues à la perte de marge d'action. Eu égard aux objectifs de développement, il est particulièrement important pour les pays en développement que tous les pays prennent en compte la nécessité de concilier au mieux marge d'action nationale et disciplines et engagements internationaux.

5. La bonne gouvernance à tous les niveaux, la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, notamment du droit au développement, la primauté du droit, la transparence, l'égalité entre hommes et femmes, des politiques de marché et l'aspiration générale à des sociétés justes et démocratiques sont indispensables à tous les pays pour assurer une croissance et un développement durables et équitables. Une croissance économique soutenue, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois exigent en outre l'adoption de politiques économiques équilibrées et l'existence d'institutions démocratiques fortes répondant aux besoins de la population. L'État aussi bien que le marché ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement efficaces, la réduction de la pauvreté et une répartition équitable des revenus, le renforcement des infrastructures matérielles et humaines et l'élimination des dysfonctionnements du marché là où ils se produisent.

8. La Conférence d'Accra s'appuie sur le Consensus de São Paulo pour actualiser les analyses et proposer des mesures et des orientations visant à renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle. La CNUCED devrait examiner les questions, nouvelles et anciennes, qui permettraient de mieux appréhender les moyens à mobiliser pour optimiser les incidences positives de la mondialisation *et du commerce* sur le développement.

19. Les politiques doivent être différentes selon les pays pour aider ceux-ci à atteindre leurs priorités et leurs objectifs de développement. Bien que l'on puisse dégager des principes généraux pour parvenir à une croissance économique soutenue et au développement humain, la diversité est telle sur le plan des conditions économiques, de la culture, du capital humain et de l'histoire des pays qu'il n'existe pas un modèle unique pour une meilleure gouvernance et de meilleures institutions pour le soutien de la croissance. Les politiques et les pratiques requises

pour une meilleure gouvernance et de meilleures institutions pour le soutien de la croissance devraient reposer sur une analyse diagnostique détaillée et rigoureuse des contraintes à la croissance et au développement induits par le secteur privé. Les stratégies nationales de développement devraient donc tenir compte des besoins et des réalités de chaque pays.

29. La stabilité monétaire et financière nationale et internationale ainsi que la prévention des crises sont des éléments importants d'un développement et d'une croissance durables. Tous les pays peuvent contribuer à la stabilité financière internationale en adoptant des régimes réglementaires transparents, prévisibles et efficaces. Aux niveaux national et international, la stabilité monétaire et financière doit être assurée par des institutions compétentes, capables d'anticiper et de prévenir d'éventuelles crises. Pour cela, il faut, à tous les niveaux, disposer de données macroéconomiques transparentes, exactes et actuelles, surveiller en permanence les structures d'endettement et procéder à une analyse globale des flux internationaux de capitaux.

40. Au niveau national, la CNUCED devrait accorder une attention particulière aux questions suivantes:

- a) Incidences sur le développement des politiques macroéconomiques et financières encourageant la croissance;
- b) Instauration d'un environnement favorable au secteur privé et à l'investissement des entreprises;
- c) Politiques visant à accroître les capacités productives des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), et leur aptitude à soutenir la concurrence mondiale;
- d) Réduction de la pauvreté, répartition des revenus et régimes de recettes publiques;
- e) Renforcement des institutions nationales associées au développement.

41. *(supprimé)*

42. *(supprimé)*

177 *bis.* Dans tous ses travaux, la CNUCED s'efforcera d'intégrer les questions transversales de l'égalité entre hommes et femmes et de l'émancipation des femmes, de la promotion d'un développement durable et du plein emploi productif.
